

**C O M P T E R E N D U**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2011**

L'an deux mille onze le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chabeuil, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Pascal PERTUSA, Maire.

**Etaient présents :**

Pascal PERTUSA – Maire -, Janine ALLONCLE, Max CANZIAN, Annie VINCENT, Michel BAN, Lysiane VIDANA, Gérard COLOMBIER, Carole ANTHEUNUS, Robert JOUX, Ghislaine BARDE, Gérard GIRAUD, Jean-Emmanuel GREGORIO, Marie-José PERMINGEAT, Jean-Marie MOUTTET, Gisèle BOURRY, Catherine PALLIES, Martine ROUYEYROL, Chantal COMBRISSEON, Pierre MONTEILLET, Michèle ROCHE, Sandrine VARESCO, Pierre PILLET, Yves GENTIAL

**Etaient représentés :**

Jean-Pierre LOREAU pouvoir à Gisèle BOURRY, Olivier DRAGON pouvoir à Lysiane VIDANA, Frédéric COLOMBANI pouvoir à Ghislaine BARDE, Bernadette COURTHIAL pouvoir à Yves GENTIAL, Marie-Thérèse DESPESE pouvoir à Pierre PILLET

**Absent :**

Patrice COURTHIAL

**Nombre de membres :** En exercice : 29 -Présents : 23 - Pouvoirs : 5 - Votants : 28

**Convocation :** Envoyée le 12/12/11 - Affichée le 12/12/11

**Secrétaire de séance :** Annie VINCENT

-----  
Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 16/11/2011.  
-----

**N° 2011/12/19-01**

**REVISION DES TARIFS LOCATION DE SALLES**

Les différents tarifs de location des salles communales applicables depuis le 01/01/10 sont révisés avec effet au 01/01/2012.  
Adoption à l'unanimité.

**2011/02/19-02**

**REVISION DES TARIFS DROITS DE PLACE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Adoption à l'unanimité des propositions concernant la révision des tarifs droits de place à compter du 01.01.2012.

**N° 2011/12/19-03**

**BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 4 absentions (Y. GENTIAL ayant le pouvoir de B. COURTHIAL et P.PILLET ayant le pouvoir de M.T DESPESE) adopte le budget primitif 2012 (budget principal de la commune) arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :	4 900 000	4 900 000
Section d'investissement :	2 002 800	2 002 800

**N° 2011/12/19-04**

**PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DU VALENTINOIS (P.L.I.E) – ADHESION DE LA COMMUNE DE CHABEUIL AU PROTOCOLE D'ACCORD 2011-2015**

Les villes et intercommunalités du bassin d'emploi du valentinois ayant décidé d'adhérer au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Valentinois (P.L.I.E) souhaitent réaffirmer leur rôle et leur engagement dans la lutte contre l'exclusion et pour l'insertion professionnelle.

Aussi, conjointement avec les services de l'Etat, du Conseil Général de la Drôme, du Conseil Général de l'Ardèche, du Conseil Régional Rhône Alpes, elles décident de mettre en œuvre un nouveau Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Valentinois, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2015.

Pour ce faire, il a été décidé par les instances dirigeantes de l'association de gestion Développement Insertion Emploi Drôme Ardèche Centre (D.I.E.D.A.C.) – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Valentinois (P.L.I.E DU VALENTNOIS) de dénoncer au 31 décembre 2010 le Protocole d'accord en cours (2008-2012) signé par les partenaires le 22 décembre 2008 et d'aborder l'année 2011 avec un nouveau Protocole pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2015, tenant compte :

- du programme opérationnel du Fonds Social Européen (FSE), objectif compétitivité et emploi pour la période 2007-2013, lequel protocole couvrira la période 2011-2015.
- des nouvelles orientations gouvernementales en matière de contrats aidés et, de manière générale, en matière de politique d'insertion, de formation et d'emploi
- des orientations du plan départemental d'insertion des Conseils Généraux de l'Ardèche et de la Drôme

L'Association de gestion D.I.E.D.A.C – P.L.I.E DU VALENTINOIS aura la responsabilité de faire fonctionner ce dispositif selon les règlements relatifs à la mise en œuvre des fonds sociaux européens ou tous autres fonds.

Le contrôle de l'opportunité de l'usage des fonds et de l'orientation des actions sera effectué régulièrement par le Comité de pilotage du P.L.I.E, co-présidé par le préfet du département de la Drôme ou son représentant et la Présidente de l'association D.I.E.D.A.C – P.L.I.E DU VALENTINOIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou Mme ALLONCLE, 1<sup>ère</sup> Ajointe, à signer le Protocole d'Accord 2011-2015 intervenant sur la durée du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2015.

**N° 2011/12/19-05**

**DEMATÉRIALISATION DES ACTES TRANSMISSIBLES AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ – MISE EN COMMUN DE MOYENS – RÉGLEMENT DE MISE À DISPOSITION**

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la transmission électronique Sécurisée) conçu par le Ministère de l'Intérieur permet aux Collectivités volontaires de transmettre, par la voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité.

Par délibération en date du 13/10/2010 le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention avec la Préfecture pour la mise en place de ce programme et, depuis cette date, la commune de Chabeuil fonctionne avec le système « OK ACTES » qui permet de transmettre les actes en Préfecture par Internet.

Récemment, la Communauté d'Agglomération vient d'opter pour ce mode de transmission des actes en Préfecture en se dotant de la plateforme dénommée S2Low de la Société Adullact et propose de le mettre à la disposition des communes membres volontaires, en application des dispositions de l'article L5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet une mise en commun des moyens partagés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à la plateforme de télétransmission des actes transmissibles en préfecture mise en commun par Valence Agglo, à compter du 01/01/2012 et d'approuver le règlement de mise à disposition présenté.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 a rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. Valence Agglo s'est engagée par délibération en avril 2011 dans cette démarche. Il s'agit par-là de réaliser dans un premier temps un diagnostic des émissions de GES de la collectivité et du territoire puis de structurer une politique climatique à travers un plan d'actions opérationnel répondant à la fois à un objectif d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.

Deux volets constitueront ainsi le Plan Climat de Valence Agglo :

- le volet territorial, qui permet d'identifier les menaces et les enjeux du territoire au regard des politiques et compétences de la communauté d'agglomération ;
- le volet patrimoine et services, qui permet d'identifier les pratiques et leviers d'amélioration en terme de fonctionnement interne de la collectivité.

#### La mobilisation des communes au profit d'une forte dynamique territoriale

Seule Valence Agglo n'a d'emprise que sur une partie des émissions de GES de son territoire. Une forte mobilisation territoriale devient dès lors nécessaire pour espérer répondre efficacement à cette problématique qui nous concerne tous. En sollicitant des acteurs clés du territoire, la communauté d'agglomération souhaite impulser cette dynamique.

A cet effet, Valence Agglo propose de développer des partenariats étroits avec ses communes membres, l'Office Public de l'Habitat de Valence, Valence Romans Déplacements et Drôme Aménagement Habitat en raison de leur lien direct avec les enjeux du Plan Climat. Cela se matérialise par la réalisation d'un diagnostic des émissions GES et la construction d'un plan d'actions pour chaque partenaire.

Conscient des enjeux environnementaux et plus globalement d'un développement durable de notre territoire, la commune souhaite participer à cette démarche ambitieuse et nécessaire.

#### La démarche

Plusieurs étapes seront nécessaires pour aboutir à la rédaction du plan d'actions de la commune :

- 1- Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de notre patrimoine et des services. La connaissance précise des émissions de gaz à effet de serre est un préalable indispensable qui permettra de définir une stratégie et d'identifier les actions déjà menées.
- 2- La mobilisation des élus et des services autour de ce bilan pour établir un diagnostic partagé et une vision commune des problématiques.
- 3- La co construction du plan d'actions avec les élus et les services. Les actions concerneront le patrimoine, le fonctionnement des services, les décisions d'achat de biens et de services....

Cette démarche s'inscrira pleinement dans le cadre global de l'élaboration du Plan Climat de Valence Agglo à chaque étape. En effet, la communauté d'agglomération mènera le même diagnostic sur son patrimoine et ses services ainsi qu'un bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Suite à ces diagnostics, l'ensemble des acteurs du territoire (socio professionnels, associations, société civile...) seront mobilisés selon le même schéma décrit précédemment afin d'élaborer le volet territorial du Plan Climat.

#### Calendrier

Le calendrier prévisionnel s'étale de la fin de l'année 2011 à la fin 2012 :

- **Novembre 2011 – juin 2012** : Diagnostics des émissions de GES
- **Juin à décembre 2012** : Mobilisation des élus, des services et de l'ensemble des acteurs du territoire pour le partage du diagnostic et l'élaboration du plan d'actions
-

### La situation de la commune de Chabeuil :

La commune de Chabeuil est déjà entrée dans cette démarche depuis 2008. En effet, le bilan carbone de la commune de Chabeuil (module patrimoine et service) a été effectué et, à ce jour, certaines préconisations de ce bilan sont déjà initiées :

- tendre vers le « zéro phyto »,
- remplacement des anciens véhicules consommateurs d'énergie par de nouveaux véhicules plus économes,
- amélioration de l'éclairage public
- programmation, en 2012, des travaux d'isolation du gymnase.

La démarche proposée par Valence Agglo permettra à la ville de Chabeuil d'actualiser son bilan carbone et de participer au bilan carbone au niveau du module territoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de poursuivre les efforts de la commune pour diminuer sa production de Gaz à Effet de Serre en approuvant l'engagement de cette dernière dans la démarche de Plan Climat Energie Territorial menée par Valence Agglo.

#### **N° 2011/12/19-07**

##### **ACQUISITION PARCELLES NECESSAIRES A L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE BELLET**

La commune poursuit la régularisation des emprises de voirie du chemin de Bellet, lequel est actuellement en travaux afin de sécuriser et de faciliter les déplacements des transports scolaires, des véhicules légers, des piétons et des cyclistes.

A l'unanimité, le conseil Municipal décide de procéder à titre gratuit à l'acquisition des parcelles AE 237 de 20 m<sup>2</sup>, AE 253 de 7 m<sup>2</sup>, AE 297 de 23 m<sup>2</sup>, AE 236 de 18 m<sup>2</sup> et AE 295 de 39 m<sup>2</sup>, étant précisé que l'amorce des murs de clôture qui doivent tenir les enrobés de la chaussée sera prise en charge par la commune, de même que les frais d'acquisition.

#### **N° 2011/12/19-08**

##### **ACQUISITION PARCELLES NECESSAIRES A L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES AUBEPINES**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de procéder à l'acquisition au prix de 5640 € des parcelles cadastrées à Chabeuil section YT n°174 et YT n°175 ayant pour contenance respective 9 m<sup>2</sup> et 179 m<sup>2</sup> en vue de l'élargissement de l'emprise du Chemin des Aubépines, étant précisé que les frais d'acquisition demeurent à la charge de la commune.

#### **N° 2011/12/19-09**

##### **DENOMINATION D'UN PASSAGE PUBLIC**

La commission Urbanisme-voirie réunie le 08/12/2011 propose de dénommer « Passage de la Reine » la venelle reliant la rue des Remparts à la hauteur de l'immeuble numéroté 33 et la rue Villeneuve.

Adoption à l'unanimité

#### **N° 2011/12/19-10**

##### **INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

**DÉCISION N° 2011- 52** : Vente, en l'état de vétusté, du véhicule FIAT DUCATO des services techniques à la carrosserie VINCENT pour un montant de 1200 €.

**DÉCISION N° 2011- 53** : Dans le cadre du marché fourniture de clôture et de jeux de terrain multi activités mitoyen à la piscine, l'offre de la société TRANSMALP a été retenue pour les 2 lots ci-dessous :

- lot n° 1 FOURNITURE ET LIVRAISON DE CLOTURES ET SYSTEME D'ACCES pour un montant de 5758.86 € HT, (l'option retenue s'élève à 680.00 € HT)
- lot n° 2 FOURNITURE DE JEUX EXTERIEURS pour un montant de 6259.40 € HT.

**DÉCISION N° 2011- 54** : Offre de la EURL PERENNE INGENIEUR CONSEIL retenue pour un montant de 4300,00 E suite au marché portant sur l'étude de faisabilité et diagnostic pour le remplacement de planchers dangereux avec création de vestiaires et de bureaux aux ateliers municipaux de la ville.

**DÉCISION N° 2011- 55 :** Acceptation chèque d'un montant de 979,02 € en règlement de la facture de remplacement de la borne incendie endommagée par un automobiliste allée R Cassin le 06/07/11.

**DÉCISION N° 2011- 56 :** Offre de la société PEILLET retenue pour un montant de 7740,00€ pour l'installation d'un épandeur à sel (saleuse) autoporté sur tracteur agricole.

**DÉCISION N° 2011- 57 :** Signature avenant au marché éclairage public chemin de Bellet pour un montant de travaux supplémentaires de 4111.50 € correspondant à la fourniture et la pose d'une horloge astronomique et la mise en place de trois candélabres supplémentaires avec protection au niveau du carrefour.

**DÉCISION N° 2011- 58 :** Par décision modificative n° 6, transfert de :

- 100 € du compte 020 dépenses imprévues section d'investissement vers le compte 205
- 300€ du compte 022 dépenses imprévues section de fonctionnement vers le compte 7391172

#### INFORMATIONS DIVERSES :

- **Aire d'accueil des gens du voyage**

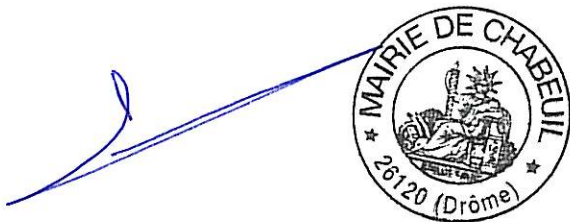
M. le Maire indique à l'Assemblée que l'aire d'accueil réalisée conjointement par les villes de Bourg les Valence et de Chabeuil, conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Drôme et située 1230, route nationale 7, lieu-dit « les Carmats » 26500 BOURG LES VALENCE, est ouverte depuis le 13 décembre dernier.

- **Construction salle polyvalente**

Un groupe de travail composé d'élus a été mis en place afin de participer à l'élaboration du programme de cette future salle avec le CAUE de la Drôme missionné pour accompagner la commune dans cette réflexion qui associera également toutes les associations concernées par ce projet.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire  
Pascal PERTUSA



Le Secrétaire de Séance  
Annie VINCENT

A black ink signature of Annie VINCENT, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.